

Taxe d'accise—Loi

On a essayé de faire de la Légion un organisme très sérieux susceptible de servir non seulement les vétérans, mais également les collectivités de tout le Canada où sont implantées ses filiales. C'est un fait reconnu qu'il faut, sous peine de susciter de graves difficultés, gérer la Légion comme un organisme de service auquel participent non seulement les vétérans, mais également leurs enfants et les membres de la collectivité qui s'y intéressent.

Je suis certain que l'élaboration d'une nouvelle structure a provoqué chez beaucoup un réexamen douloureux. Toutefois, je suis heureux que les députés aient consenti à d'énormes concessions pour que le bill soit adopté et que la Légion continue avec un style nouveau à remplir son rôle dans les diverses collectivités. A mon sens, la Légion mérite l'appui de tous les Canadiens. Le programme exposé au cours du dernier congrès national est très complet et entraîne de nombreux changements. Le bill porte sur certains changements seulement. Il convient de féliciter les députés d'avoir compris les problèmes qui ont surgi et d'appuyer maintenant la nouvelle orientation que prend la Légion royale canadienne.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

Des voix: Six heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre consent-elle à ce qu'on déclare qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 5 h 20.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Madame l'Orateur, juste avant 5 heures, j'ai commencé à parler du bill C-66, le bill inique que le gouvernement libéral propose en vue de percevoir 10c. par gallon d'essence consommé au pays. Nous autres, néo-démocrates, nous opposons à cette mesure parce qu'elle est, à nos yeux, injuste et discriminatoire.

Je veux examiner les arguments qu'invoque le ministre des Finances (M. Turner) pour tenter de justifier cette mesure et montrer que nombre de ses arguments se fondent sur de fausses prémisses et, qu'en conséquence, le bill devrait être annulé.

Le gouvernement s'est vu obligé de réunir une somme de 500 millions de dollars au cours de l'année qui vient pour combler le déficit occasionné par les indemnités versées aux sociétés pétrolières de l'Est pour maintenir le prix du

pétrole au Canada au-dessous du prix mondial. A l'heure actuelle, le prix du pétrole dans notre pays est de \$6.50 le baril. Le 15 août, il sera porté à \$8.50 le baril, encore au-dessous du prix international qui se situe entre \$11 et \$12 le baril.

Parce que le gouvernement n'a pas arrêté une politique nationale de l'énergie, qu'il a permis aux sociétés pétrolières multinationales de s'installer au Canada et de mettre en valeur cette ressource vitale, que les sociétés ont conçu un système de prospection et d'approvisionnement qui leur est profitable, non seulement à court terme mais à long terme. Ces sociétés se sont installées dans l'Ouest au début des années 50 lorsqu'elles ont découvert des gisements de pétrole, et puis ont prétendu qu'il y avait tellement de pétrole qu'il leur fallait l'exporter afin d'en tirer assez de revenus pour poursuivre la prospection dans les Prairies.

Elles auraient pu exporter ce pétrole de l'Alberta dans l'Est du Canada si elles avaient construit un pipe-line, mais elles trouvaient plus facile et plus avantageux, filiales de compagnies américaines qu'elles sont, d'exporter le pétrole aux États-Unis. Parce que nous ne disposions pas d'un pipe-line pour relier l'Ouest et l'Est du Canada quand est venu le jour où le prix international du pétrole a augmenté, nous nous sommes rendus compte que l'Est du Canada, qui était alimenté en pétrole du Venezuela et du Moyen Orient, allait être obligé de payer le prix mondial plus élevé.

Au cours de la 29^e législature, sous un gouvernement minoritaire, nous, députés néo-démocrates, avons soutenu qu'il était tout à fait injuste que l'Est du Canada paie le pétrole plus cher que l'Ouest. Selon nous, ce que le gouvernement devait faire, étant donné que les États-Unis payaient le prix mondial, c'était imposer une taxe sur le pétrole de l'Ouest canadien expédié à destination des États-Unis. C'est cette taxe sur les exportations de pétrole qui a fourni au gouvernement suffisamment de revenus pour payer la différence aux sociétés pétrolières de l'Est du Canada et maintenir le prix du pétrole partout au Canada au-dessous du prix mondial. Cela nous a fort bien réussi.

Nous avons réussi à maintenir le prix du pétrole au Canada à \$6.50 le baril pendant un an et demi. Mais, en même temps, le gouvernement, cédant aux instances du NPD, entreprenait par l'intermédiaire de l'Office national de l'énergie une analyse indépendante des réserves de pétrole disponibles au Canada et l'Office national de l'énergie publiait l'an dernier un rapport révélant que nous manquerions de pétrole au début des années 80. Le gouvernement a donc été forcé de limiter ses exportations de pétrole aux États-Unis et comme les recettes tirées de la taxe à l'exportation ont diminué, le gouvernement doit maintenant trouver des fonds pour continuer à verser une compensation à l'Est du Canada. On espère ainsi maintenir le prix à \$8 le baril le 15 août d'un bout à l'autre du Canada. Nous sommes donc aux prises avec un problème.

Le gouvernement a besoin d'environ 500 millions cette année pour continuer à verser sa compensation. Pourquoi le gouvernement choisit-il alors de prélever une taxe de 10c. sur le gallon d'essence? C'est un indice, je crois, de la situation fâcheuse dans laquelle se trouve le gouvernement libéral parce qu'il doit compter fortement sur les compagnies pétrolières multinationales pour trouver de nouveaux gisements de pétrole au Canada.